

# **BOURSES NATIONALES DE LYCEE - ATTRIBUTIONS 2020/2021**

lundi 18 mai 2020, par [M. Lefebvre](#)

Madame, Monsieur,

Votre enfant va en fin de 3ème, quitter le collège pour poursuivre ses études en lycée général, technologique ou professionnel.

Vous pourrez alors, sous certaines conditions, percevoir une bourse nationale.

## **1. Remplissez-vous les conditions ?**

Reportez-vous à la notice d'information avec le barème.

Un simulateur de bourses de lycée est accessible sur le site internet [education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)

## **2. Vous remplissez les conditions et vous souhaitez constituer un dossier :**

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, la campagne de bourse est **exclusivement en version papier**.

× Si vous êtes en mesure de le faire, vous pouvez compléter informatiquement le dossier de bourse ci-joint en annexe et nous le retourner complet par courriel. (A la place de la signature, le demandeur remettra son nom).

× Sinon, il vous sera possible de récupérer à la loge accueil du collège, le formulaire de couleur verte ainsi que la notice d'information **sur rendez-vous pris à l'avance**.

## **3. Documents à joindre :**

× Document fiscal à fournir si déclaration des impôts en ligne par les familles : copie de l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu 2019.

× Document fiscal à fournir si déclaration automatique ou tacite : copie de la déclaration automatique ou tacite réceptionnée par la famille.

**Cette formalité est indispensable même pour les élèves déjà boursiers en collège.**

Le dossier **COMPLET** devra être déposé **dans la boîte aux lettres** du collège pour le **7 juillet 2020** au plus tard.

La Principale,